

**RELEVÉ DES DÉCISIONS OU AVIS
ÉMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ PAUL SABATIER**

Séance du 22/11/2004

ORDRE DU JOUR	DÉCISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DÉLIBÉRATIONN°
Primes de responsabilité pédagogique Autorisation de dépassement des crédits	Les directeurs d'UFR sont autorisés à accorder, sur le budget de leurs composantes, des primes de responsabilité pédagogiques au delà de l'enveloppe qui leur a été allouée dans la limite d'un dépassement de 6%.	DPE	2004/11/301
Point 1: Budget 1-1 Proposition de répartition des moyens pour le budget 2005.	La proposition de répartition des moyens pour le budget 2005 est approuvée.	Division du budget DAFAG	2004/11/302

Toulouse, le 23 novembre 2004

Le Président de l'Université

Professeur Jean-François SAUTEREAU